



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/11/2023
Reçu en préfecture le 02/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231025-B20231024_04_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST,



4. Objet : **Marché n° 2310MPCM - Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle - Avenant n° 1 avec la société AEDIFICEM à 51370 CHAMPIGNY.**

Vu les articles L. 2194-1-6 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché n° 2310MPCM, notifié le 3 avril 2023 concernant la Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle avec la société AEDIFICEM à 51370 CHAMPIGNY, et conclu pour un montant de 61 480,00 € H.T.,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché précité, et passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

La mission de programmation vise à définir un objectif opérationnel pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et à mettre en place les conditions nécessaires pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle.

À la demande de la CCCE, une salle multisports a été ajoutée à ce projet, ce qui nécessite une révision du programme initial et de l'étude de faisabilité.

Cette révision englobe plusieurs modifications essentielles, telles que la mise à jour des schémas fonctionnels, la révision des tableaux de surfaces et une estimation des coûts. De plus, elle intègre une conformité aux réglementations relatives aux salles de sport et à l'impact multi-catégories des Établissements Recevant du Public (ERP).

Enfin, le programme technique doit également intégrer ce nouvel équipement sportif, ainsi que les exigences liées au stationnement.

Le montant du marché initial est porté de 61 480,00 € € H.T (soixante et un mille quatre cent quatre-vingt euros) à 66 960,00 € H.T (soixante-six mille neuf cent soixante euros), soit une augmentation de 5 480,00 € H.T., soit + 8,91 %.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2310MPCM - Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle avec la société AEDIFICEM à 51370 CHAMPIGNY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 octobre 2023

Le Président,
Michel PAQUET
Le Président

